

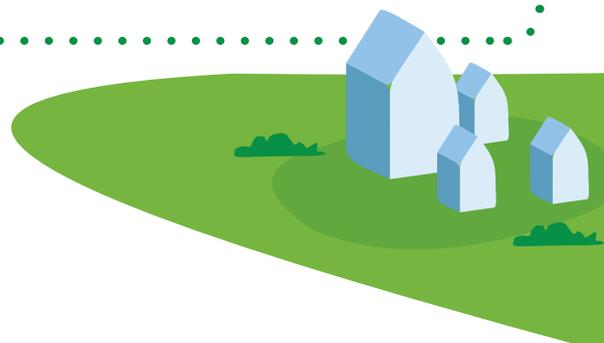
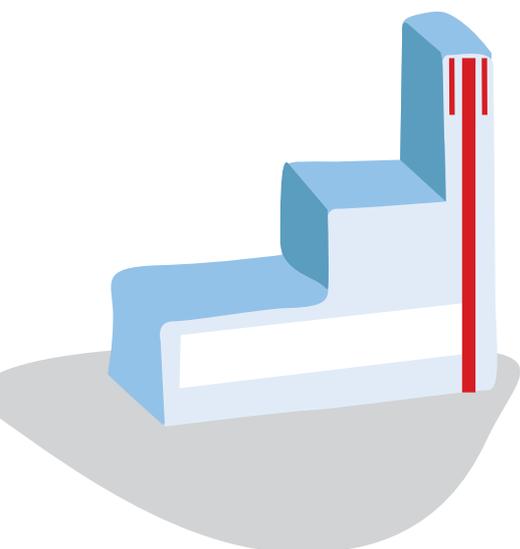
2014

rapport d'activité  
et de développement  
durable



## Sommaire

➤ LE MOT DU PRÉSIDENT	3
➤ LE SITTOMAT	
<b>Un Syndicat mixte Intercommunal</b> dédié au traitement des déchets	4
<b>Un territoire</b>	
<b>Une gouvernance</b> définie par les Élus	5
<b>La stratégie</b> du SITTOMAT	6
<b>Les faits marquants</b> de l'histoire du SITTOMAT	7
<b>Au cœur</b> de la gestion des déchets	8
➤ LE TRANSPORT	
<b>Le transport</b> des Ordures Ménagères	10
<b>Les autres</b> transports	
➤ LA VALORISATION MATIÈRE	
<b>Guider</b> les administrés	11
<b>Le soutien</b> des éco-organismes	13
<b>Les dispositifs</b> de collecte	14
<b>Les installations</b> utilisées	16
<b>L'évolution de la collecte sélective</b> en chiffres	18
➤ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	
<b>L'Unité</b> de Valorisation Énergétique	19
<b>Zoom</b> sur les travaux	20
<b>Surveillance de l'impact environnemental</b> de l'Unité de Valorisation Énergétique	
<b>L'Unité de Valorisation Énergétique</b> en chiffres	21
<b>Le stockage</b> des déchets ultimes	23
➤ SYNTHÈSE	
<b>La vue d'ensemble</b> des installations	24
<b>L'exploitation</b> en tonnages	26
➤ LE BILAN FINANCIER	
<b>Un régime</b> fiscal particulier	28
<b>Les dépenses</b> du Syndicat	
<b>Les systèmes</b> de péréquation	
<b>Le budget</b> primitif 2014	29
<b>L'exploitation</b> en chiffres	30



L'année 2014 a été marquée par les travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

En effet, conformément à la Délégation de Service Public (DSP) qui lui a été confiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société ZEPHYRE a entrepris les travaux de modification des équipements de l'UVE.

Aussi, il y a eu des arrêts de fonctionnement successifs des fours, générant des mises en centre d'enfouissement.

Mais, le SITTOMAT a continué à développer la collecte sélective et la réception en déchèteries pour que la valorisation matière soit et reste le système alternatif privilégié à la valorisation énergétique.

En 2014, le coût financier du syndicat a varié de + 1,52 %, absorbant l'augmentation de TVA (de 7 à 10 %). On peut donc estimer que les charges financières du traitement des résidus ménagers sont maîtrisées.

Plus que jamais, le tri doit être le geste éco-citoyen de l'aire toulonnaise.

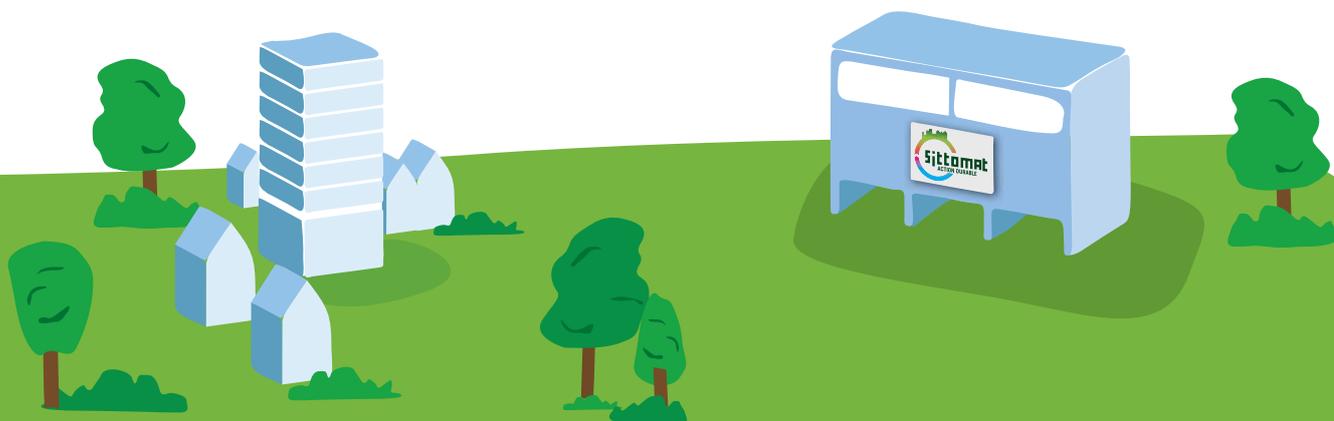
**Jean-Guy di GIORGIO**

Président du SITTOMAT

Conseiller communautaire de Toulon Provence Méditerranée

Vice-Président du Conseil départemental du Var

Adjoint au Maire de Toulon



# LE SITTOMAT



## Un Syndicat mixte Intercommunal dédié au traitement des déchets

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 26, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise. Cet acteur public a pour objet de réaliser pour le compte des collectivités la **gestion des déchets ménagers**.

Il a reçu une délégation de compétence pour le traitement des Ordures Ménagères, il a pour mission de :

> **Transporter** et traiter les déchets ;

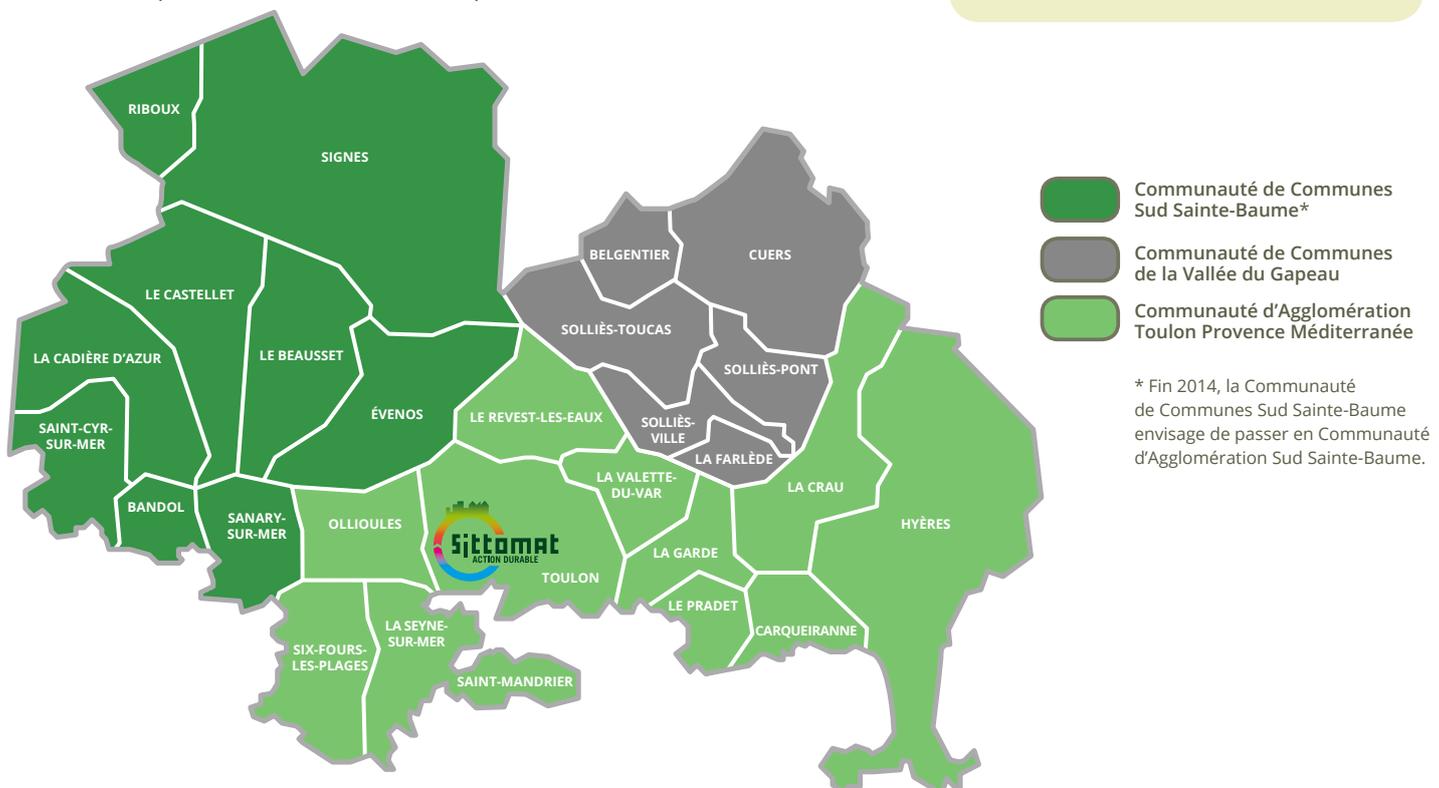
- > **Gérer** certaines infrastructures communes telle que l'Unité de Valorisation Énergétique ;
- > **Développer** la collecte sélective des déchets chez les particuliers ;
- > **Accompagner** les dispositifs de collecte sélective auprès des communes membres ;
- > **Homogénéiser** les consignes de tri sur le territoire du SITTOMAT ;
- > **Négocier** les contrats avec les éco-organismes et les prestataires.



## Un territoire

Son territoire s'étend sur 805 km<sup>2</sup> et compte **2 Communautés de Communes** et **une Communauté d'Agglomération**. Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de **500 000 habitants** répartis sur **26 communes**.

- > **Créé en 1979**
- > **805 km<sup>2</sup>**
- > **26 communes**
- > **+ 500 000 habitants**



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- > **une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;**
- > **un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures**

**Ménagères de 110 000 habitants supplémentaires à l'année.**

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.



## Une gouvernance définie par les Élus

### Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 3 communautés membres le composant. Ils votent les délibérations concernant la gestion et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets et l'optimisation des budgets.

#### Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Jean-Guy di GIORGIO, Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Jean-Pierre HASLIN, Claude ASTORE, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Jean-Pierre EMERIC, Christine PAGANI-BEZY

#### Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Audrey BASTELICA
- Suppléant : Gérard PUVEREL

#### Communauté de Communes Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Gabriel TAMBON, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Edmond ABRAHAMIAN, Alain DEMARLIER

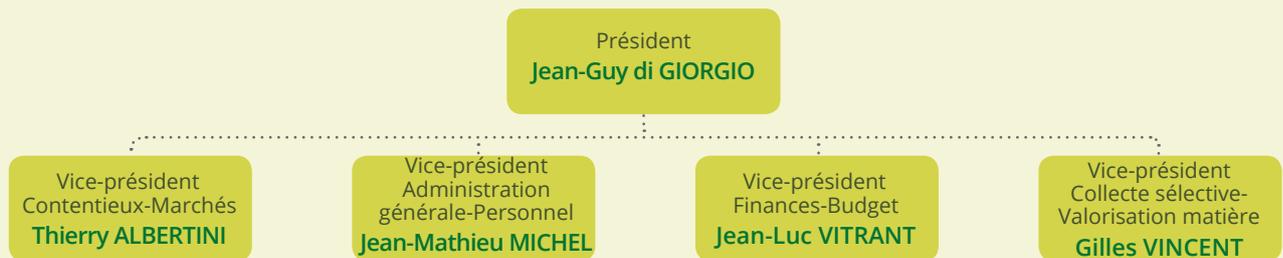
INFO +

### Principe de représentation

**Du fait des créations des Communautés de Communes, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités.** Ces communautés désignent les délégués du SITTOMAT. Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants, revu à l'occasion de chaque recensement quinquennal. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par la collectivité qu'il représente.

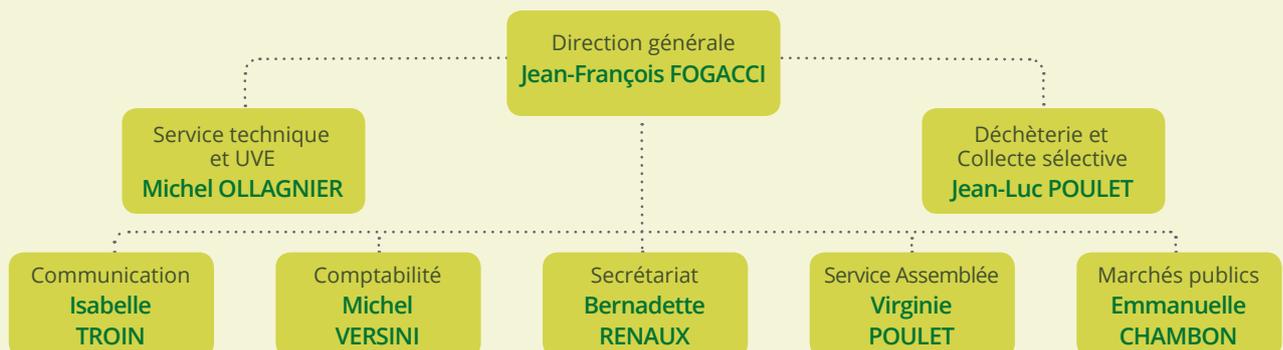
### Le bureau

Élu par les 13 délégués titulaires, le bureau compte un président et quatre vice-présidents :



### La structure administrative

Conformément à ses prérogatives, le Président du SITTOMAT recrute et dirige la structure administrative :



# LE SITTOMAT



## La stratégie du SITTOMAT

### Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours eu pour vocation de valoriser au maximum les déchets de son territoire. Le Syndicat a ainsi régulièrement adapté leur traitement selon les nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes.

Cette volonté politique se traduit par la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à tout ce qui ne peut être recyclé ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

### Les enjeux à venir

Le SITTOMAT s'est fixé 2 principaux objectifs en accord avec ceux du Grenelle de l'Environnement :

- > Favoriser la valorisation matière des déchets via le compostage et recyclage ;
- > Améliorer les performances de l'UVE.

#### Favoriser la valorisation matière

Pour poursuivre le développement de la collecte sélective et donc du recyclage, le SITTOMAT continue ses efforts en soutenant les villes et les administrés dans le tri des déchets avec les actions suivantes :

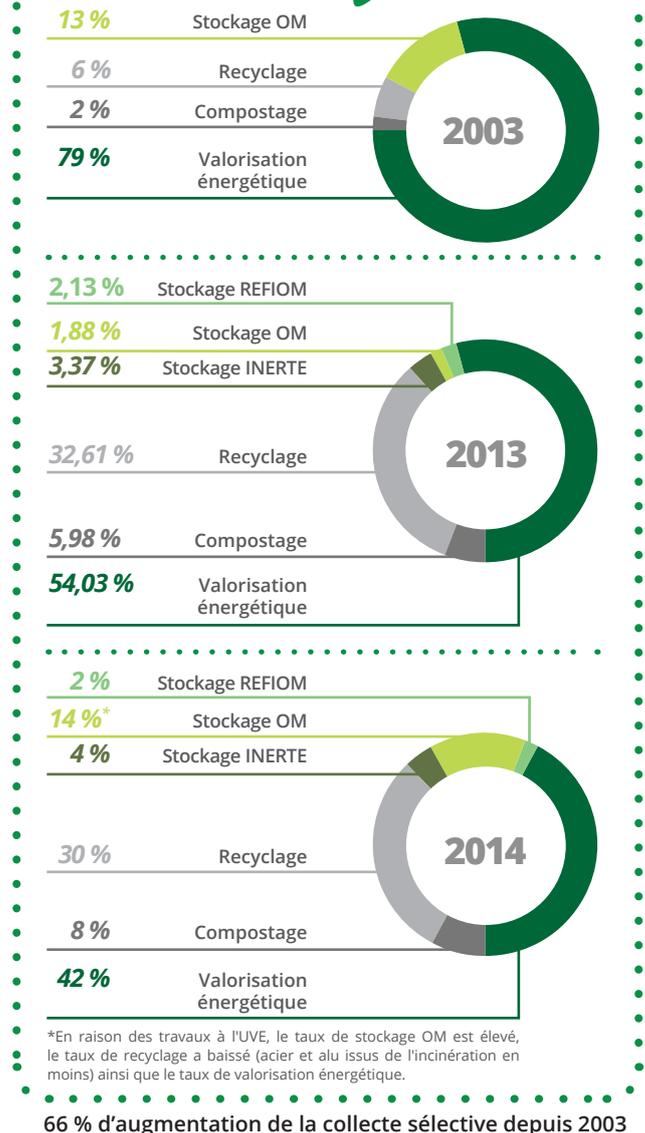
- > Renforcement de la communication de proximité et de l'action des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics ;
- > Optimisation et adaptation des moyens de communication pour inciter et sensibiliser le maximum de personnes à l'intérêt et aux règles du tri ;
- > Développement du réseau de points de collecte en Apport Volontaire et équipement des foyers en collecte à domicile pour les centres-villes et l'habitat vertical ;
- > Accentuation du dispositif de collecte du verre car 50 % du verre consommé n'est pas trié.
- > Refus des déchets verts à l'UVE ;
- > Utilisation du réseau des déchèteries pour le compostage notamment ;
- > Distribution gratuite de composteurs individuels.

### Optimiser la valorisation énergétique

Une Délégation de Service Public a été lancée en 2012, fin juin 2015 les travaux devraient être réceptionnés. Le système de traitement des fumées issues de la combustion des ordures sera complètement rénové et plus performant. Des travaux sont aussi entrepris pour chauffer 3 000 logements sociaux supplémentaires à la Seyne-sur-Mer, ainsi qu'un hôpital, un collège et plusieurs bâtiments communaux.

#### Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres





## Les faits marquants de l'histoire du SITTOMAT

### En quelques dates

**1979**

Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes.

**1980**

Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var.

**1981**

Fermeture de la décharge de Signes.

**1985**

Mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an.

**1989**

Adjonction à l'Unité de Valorisation Énergétique d'un système de traitement des fumées.

**1990**

Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés.

**1991**

Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...

**1993**

Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an. Depuis, amélioration et sécurisation de l'installation pour le respect des normes, des réglementations françaises et européennes, et ce constamment.

**1996**

Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux).

**2002**

Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs.

**2013**

Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique.



## 2014 Moyens techniques mis en œuvre

Suite aux nombreuses démarches entreprises, le SITTOMAT compte en 2014 :

**1**

**Unité de Valorisation Énergétique**

Capacité de traitement 285 000 tonnes/an

**1**

**centre de tri**

Capacité de traitement 60 000 tonnes/an

**2**

**Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)**

**1**

**Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD)**

**2 300**

**colonnes en Points d'Apport Volontaire** positionnées sur l'ensemble du territoire

**16**

**déchèteries** en fonctionnement dont 14 gérées par le SITTOMAT

**+ de 300 000**

**bacs mis en place** dans les copropriétés ou maisons individuelles

**+ de 60 000**

**composteurs individuels** déjà distribués gratuitement



# LE SITTOMAT

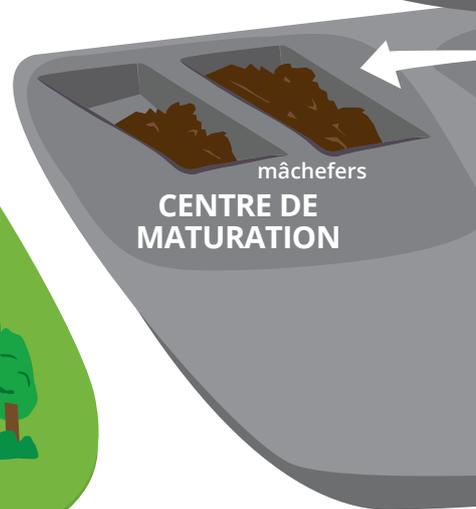
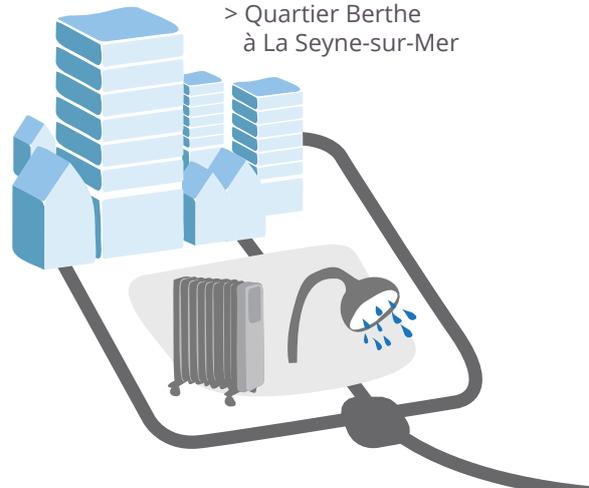
➔ **Au cœur**  
de la gestion des déchets

## Collecte

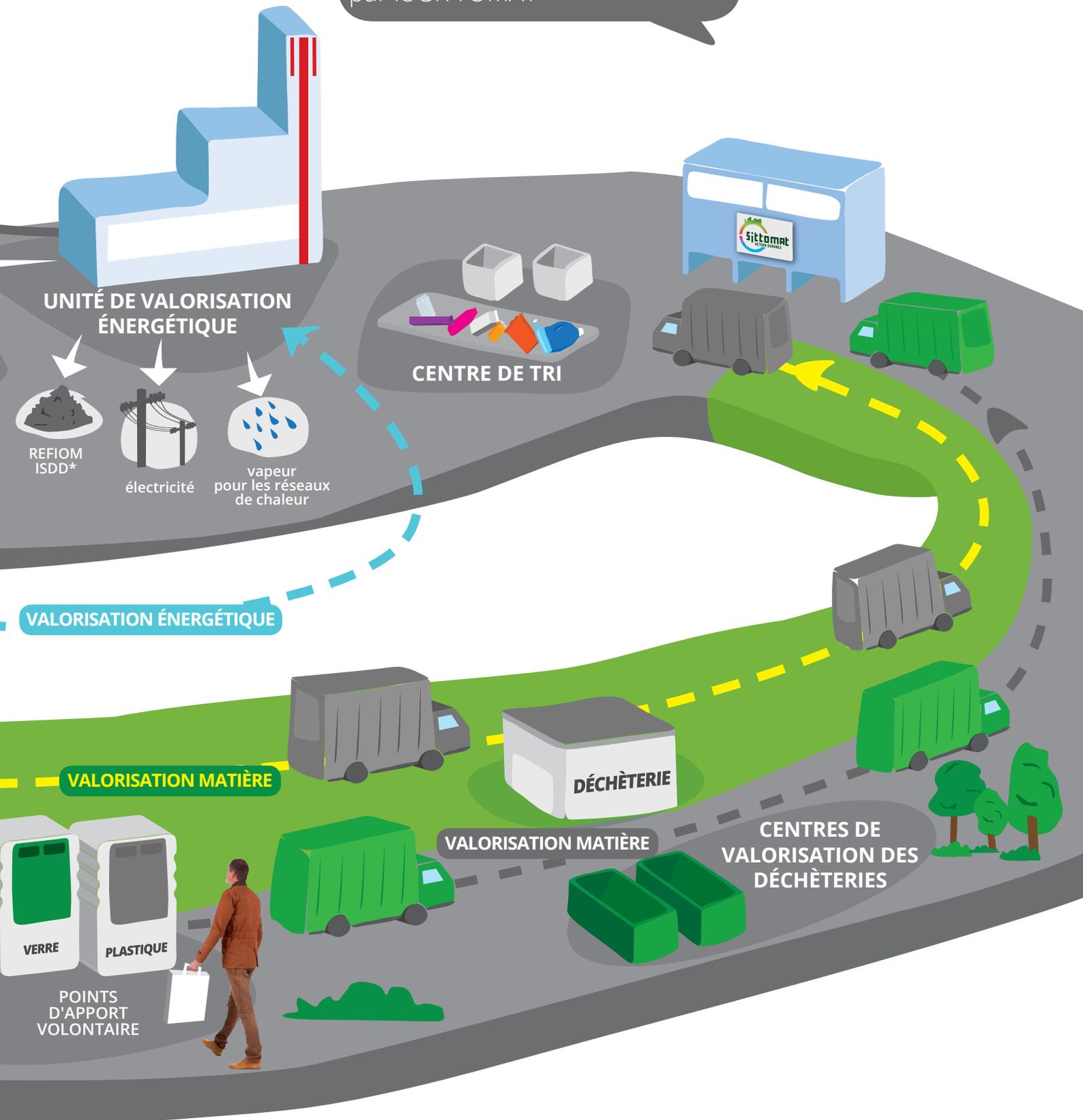
par les villes et  
les Communautés de Communes

2 ensembles de logements sociaux  
bénéficient de l'énergie produite  
par l'UVE

- > La Beaucaire à Toulon
- > Quartier Berthe  
à La Seyne-sur-Mer



# Transport, traitement et valorisation par le SIT TOMAT



\* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

# LE TRANSPORT



## Le transport des Ordures Ménagères

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique, le SITTOMAT gère 2 quais de transit d'Ordures Ménagères pour les villes situées à l'Est de Toulon :

- Un quai situé à Hyères géré par Véolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne, La Crau et Le Pradet. En 2014, ce quai a réceptionné 40 416 tonnes d'Ordures Ménagères de ces communes.
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société A3F pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. En 2014, ces communes ont déposé 11 990 tonnes de déchets.

En 2014, le Syndicat a donc transporté 52 406 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Les villes à l'Ouest de Toulon, quant à elles, déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE. Celles-ci n'ont pas voulu de quai de transit sur leur territoire.

INFO +

### Principe de péréquation des transports

La péréquation est une répartition des charges financières tendant à égaliser le coût du transport. Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres. Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.



## Les autres transports

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, du centre de tri, ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères). En effet, l'exploitation de l'unité a produit 6 033 tonnes de cendres issues du traitement des fumées.

Ces résidus doivent subir un traitement conforme à la réglementation. Pour cela, le SITTOMAT les envoie dans un centre spécialisé situé à Bellegarde dans le Gard (34) afin qu'elles soient stockées suite à un prétraitement spécifique.

Cette démarche permet au SITTOMAT de maîtriser la destination des sous-produits de l'UVE.



# LA VALORISATION MATIÈRE

La valorisation matière dans son sens le plus large représente tout mode de traitement permettant le recyclage des déchets. Après l'étape de tri, le but est de transformer le déchet en matière prête à être réutilisée. Dans le cadre du SITTOMAT, la valorisation matière se décline en 2 principaux modes de traitement : le recyclage matière et le recyclage organique, plus communément appelé compostage. Cette valorisation matière permet de donner une seconde utilité aux déchets en recyclant directement les matières qui les composent. Le Syndicat privilégie cette solution sur son territoire. Mais pour cela, il est indispensable que les habitants de l'aire toulonnaise trient leurs déchets (grâce à des bacs dédiés et au réseau de déchèteries) : c'est la collecte sélective !



## Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Conseil Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'aire toulonnaise.

### La communication de proximité en 2014

La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri. Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande... Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets. Lors de ces différentes opérations, des outils et supports de communication dédiés sont distribués gratuitement pour aider les trieurs au quotidien : guide du tri, mémotri spécifique, réglette du tri...

Des campagnes de communication ciblées sont également mises en place pour accompagner les communes lors d'un changement dans leur système de collecte sélective : l'équipement en bacs de tri d'un quartier nécessite une sensibilisation et des informations dédiées aux habitants de la zone concernée.

En 2014, le Syndicat a ainsi réalisé des campagnes ciblées sur les communes de Toulon, Six-fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et La Garde qui ont équipé de nouvelles copropriétés.

### Les chiffres 2014

**+ de 300 actions**  
ont été menées

**+ de 37 000 administrés**  
ont été sensibilisés

**+ de 200 000 outils  
de communication**  
ont été distribués



### INFO +

### Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

L'équipe de 18 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'aire toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Eco-Emballages. Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Ces ambassadeurs sont recrutés dans le cadre d'emplois aidés par l'association KROC'CAN. Depuis 2005, le Syndicat est partenaire de cette structure d'insertion qui lutte contre l'exclusion. Voulu par les élus du SITTOMAT, cette démarche est doublement bénéfique :

- D'une part, elle s'inscrit en faveur de l'environnement en promouvant la valorisation matière des déchets ;
- D'autre part elle s'inscrit en faveur de la réinsertion sociale par l'emploi, faisant de la communication de proximité une réelle action citoyenne.

# LA VALORISATION MATIÈRE

## Les campagnes d'information menées en 2014

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets, du SITTOMAT et de ses missions.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- > Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- > Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- > Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanaux combinant les moyens de communication suivants :

- > Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line, billboard météo locale ;
- > Community management, actualités Facebook et site internet ;
- > Campagne de relations presse ;
- > Opérations de communication de proximité.

En 2014, le SITTOMAT a communiqué sur :

- > Les résultats de la collecte et du traitement des déchets en 2013 – Mars 2014
- > La Semaine du Développement Durable – Avril 2014
- > La sensibilisation des estivants avec l'opération "Éco-Été" – Juin 2014

- > Le recyclage des Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques – Juin 2014
- > La Semaine Européenne de Réduction des Déchets – Novembre 2014
- > Le tri, pendant et après les fêtes – Décembre 2014.



### INFO +

## 2014 : réalisation d'un nouveau site internet pour le SITTOMAT

En 2014, le SITTOMAT a décidé la refonte complète de son site internet afin qu'il devienne un outil à part entière pour les administrés.

Véritable vitrine sur la collecte sélective et le traitement des déchets, le site a été primé aux "Trophées de la Com' 2014" en novembre à Cannes, dans la catégorie "Meilleur site internet de collectivité territoriale".



## Le soutien des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent des produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières – calculées selon des critères spécifiques. Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT. Aujourd'hui, le Syndicat a des contrats avec les éco-organismes suivants :



**ECO EMBALLAGES**

### POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

En 1996, le SITTOMAT signait son premier contrat avec Eco-Emballages. Depuis, ce contrat est renouvelé tous les 6 ans. Eco-Emballages est un important partenaire du SITTOMAT car il représente le plus grand gisement en collecte sélective : les Emballages Ménagers Recyclables (EMR). Cela concerne tous les EMR en plastique, en carton, en verre ainsi que les aluminiums et les ferailles...

**En 2014 : 17 678 tonnes d'EMR ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.**



### POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

En 2006 Eco-systèmes est devenu un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Le Syndicat s'est engagé par convention avec Eco-systèmes dans le but de récupérer et valoriser les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

**En 2014 : 1 743 tonnes de DEEE ont été récupérées en déchèterie.**



### POUR LES AMPOULES

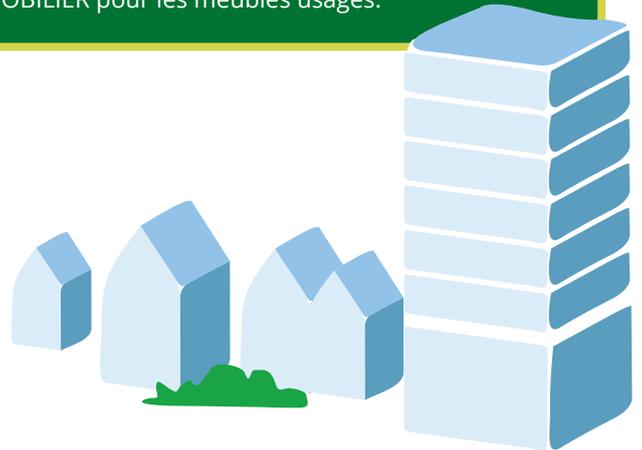
Le Syndicat a signé en 2009 une convention avec Récylum, (organisme complémentaire d'Eco-systèmes) éco-organisme spécialisé notamment dans les ampoules et tubes, pour favoriser la collecte et le recyclage de ces déchets. Dans le cadre de son champ d'intervention, Récylum informe les collectivités et les producteurs, collecte les ampoules et les tubes (néons) afin de les traiter.

**En 2014 : 14 tonnes d'ampoules et tubes ont été collectées sur le territoire du SITTOMAT.**

INFO +

### Nouveaux contrats à venir

Pour optimiser le développement de la collecte et du recyclage des déchets, le SITTOMAT poursuit la mise en place de contrats et de conventions de partenariat avec différents éco-organismes. Pour 2015, le Syndicat prévoit de signer avec 2 nouveaux organismes : ECO-DDS pour les déchets spécifiques des ménages et ECO-MOBILIER pour les meubles usagés.



# LA VALORISATION MATIÈRE



## Les dispositifs de collecte

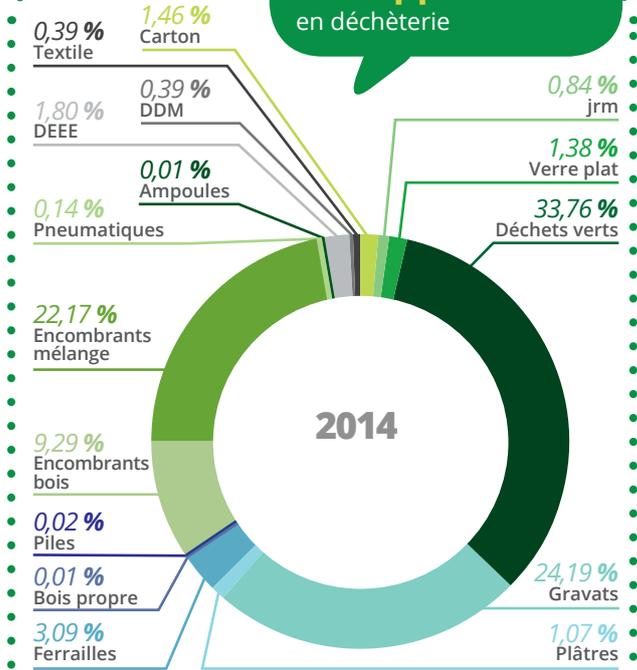
Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT a mis en place un dispositif de collecte sur son territoire qui ne cesse d'évoluer.

**À NOTER :** Le SITTOMAT fournit l'ensemble des équipements (bacs, colonnes, containers...) mais ne collecte que les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective – via un prestataire de services. La compétence de la collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'appartient pas au Syndicat mais aux communes ou communautés compétentes.

## Les déchèteries

Afin de collecter d'autres types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur son réseau de 16 déchèteries implantées sur l'aire toulonnaise. Si la création et la gestion des déchèteries sont des compétences communales ou intercommunales, l'exploitation du bas de quai est déléguée au SITTOMAT car cela s'apparente au traitement des déchets ménagers.

### Composition des apports\* en déchèterie



À NOTER : les déchets verts sont le premier flux d'apport des administrés. Certaines municipalités proposent un service de collecte.

\* Voir le détail pages 26-27



### 16 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont

Ainsi le Syndicat développe une collecte sélective pour l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets.

Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés (seuls les gravats ne sont pas valorisés dans leur totalité).

**En 2014**

Le SITTOMAT a permis la mise en place de 300 colonnes supplémentaires. Il y a, sur le territoire du Syndicat, un dispositif de collecte du verre en Apport Volontaire pour 500 personnes, et un dispositif de collecte du papier-carton et du plastique pour 800 habitants.

**Les modes de collecte**

• **La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement**

Certaines maisons individuelles faciles d'accès et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri sélectif (gris pour le plastique et jaune pour le papier/carton). Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

• **La collecte en Point d'Apport Volontaire**

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux. Ils peuvent y jeter

les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou le flaconnage plastique.

Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière. Les Eco-box (petit container décoré adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

	Type d'emballage	Type de collecte	Recyclage
<b>PAPIER-CARTON</b>	 <p>Emballages papier-carton, carton de pizza-carton gras journaux-magazines, briques alimentaires</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
<b>PLASTIQUE</b>	 <p>Bouteilles plastique, flacons plastique</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
<b>VERRE</b>	 <p>Bouteilles en verre, bocaux en verre</p>	 <p>Apport Volontaire</p>	
<b>ACIER ET ALUMINIUM</b>	 <p>Boîtes-boissons en acier, boîtes-boissons en aluminium</p>	 <p>Apport Volontaire</p>	

# LA VALORISATION MATIÈRE



## Les installations utilisées

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITMAT utilise des infrastructures spécifiques.

Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 3 installations (1 centre de tri et 2 plateformes de réception).

Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées vers les filières de repreneurs.

## Le centre de tri pour le papier/ carton et le flaconnage plastique

Le papier/carton et le flaconnage plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement) sont amenés au centre de tri situé à la Seyne-sur-Mer géré par le groupement Véolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

INFO +

## Zoom sur le processus du centre de tri

Un tri des déchets est à nouveau effectué sur place, pour séparer les différents types de carton et de plastique. Généralement, le papier/carton est traité le matin et le flaconnage plastique l'après-midi.

- Dès leur arrivée, les camions-bennes transportant les produits issus de la collecte sélective sont pesés pour assurer un suivi chiffré ville par ville.
- Les déchets triés sont entreposés dans des espaces dédiés avant d'être traités.
- Ils sont ensuite séparés par matériau sur des lignes de tri grâce à un trieur optique (machine de haute technologie) et à des agents de tri. Par exemple, le plastique clair est séparé du plastique opaque.

**Les déchets qui ne se recyclent pas sont envoyés à l'Unité de Valorisation Énergétique.**

- Une fois triés, les déchets sont conditionnés en balle, étiquetés, puis stockés sous des auvents.
- Ces balles sont ensuite prises en charge par des transporteurs des filières pour être expédiées vers les centres de recyclage.

**Tout au long du processus de tri, des contrôles sont effectués pour veiller à la qualité du tri et à l'optimisation de la production.**



## La plateforme de réception du verre

La collecte sélective du verre est confiée à la société SMA par marché public de prestations de service. Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers la Verrerie du Languedoc, où il sera recyclé.



## Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants. Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif. Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Véolia à Signes (83). Celles situées à l'Est ont à leur disposition la plateforme de compostage gérée par SEF Environnement à Cuers (83).



## La plateforme de réception de l'acier et l'aluminium

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'entreprise d'insertion Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83). Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.



### INFO +

#### Le SITTOMAT développe le compostage individuel

Depuis 2004 et conformément au plan de gestion des déchets ménagers du Var, le SITTOMAT met à disposition des habitants de l'aire toulonnaise des composteurs individuels afin qu'ils puissent recycler chez eux leurs déchets organiques. Plus de 60 000 ont déjà été distribués sur l'aire toulonnaise. Il est remis sur simple demande auprès des services Environnement municipaux ou intercommunaux, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un bio-seau. (Le coût d'un composteur individuel est d'environ 40 € HT pour le SITTOMAT).

À NOTER : les déchets verts sont refusés à l'Unité de Valorisation Énergétique pour favoriser le compostage.



# LA VALORISATION MATIÈRE

## **L'évolution de la collecte sélective en chiffres**



La hausse régulière de la collecte sélective est principalement liée au développement de la collecte sélective en Porte-à-Porte.

Les tonnages récupérés sont deux fois plus importants que ceux provenant des Points d'Apport Volontaire.

# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer des déchets en énergie. Le SITTO MAT utilise cette méthode de valorisation pour traiter les Ordures Ménagères qui ne peuvent faire l'objet de valorisation matière. Pour cela, le Syndicat a construit une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent ainsi de la vapeur d'eau et de l'électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique, pour les réseaux de chaleur. L'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF, et utilisée pour alimenter l'UVE ainsi que le bâtiment du SITTO MAT.



## L'Unité de Valorisation Énergétique

Dès 1981, le Syndicat a décidé de valoriser les Ordures Ménagères pour éviter les décharges.

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et limite ainsi le recours à l'enfouissement.

Dans un souci constant d'amélioration de la performance, l'UVE a subi plusieurs phases de travaux.

La dernière a été initiée en janvier 2013 et se terminera en 2015. Voir le détail des travaux page 20

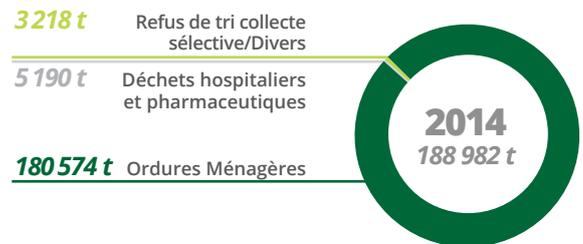
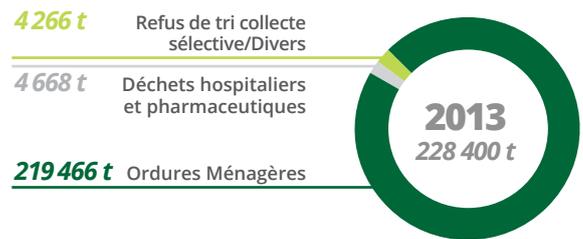
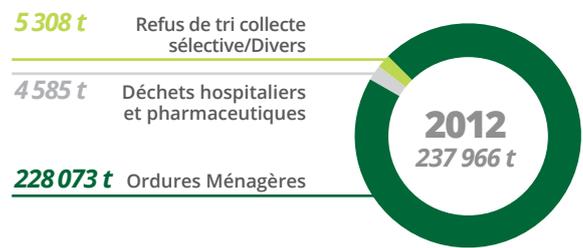
### Fiche d'identité de l'UVE

- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE - depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Production** : vapeur d'eau et électricité à partir de la combustion des Ordures Ménagères
- **Tonnage de déchets du SITTO MAT valorisés en 2014** : 171 017 tonnes
- **Énergie thermique produite en 2014** : 16 026 MWh
- **Énergie électrique produite en 2014** : 68 308 MWh

### Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'Unité de Valorisation Énergétique où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850° C. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités spécifiquement selon des règles strictes.

## Origine des déchets Valorisés par l'UVE



### ÉVOLUTION 2013/2014 :

- Ordures Ménagères : **-17,72 %**
- Baisse des tonnages due aux travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

### L'unité certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

L'Unité de Valorisation Énergétique a été à nouveau certifiée par le cabinet indépendant Llyod's Register en ce qui concerne :

- le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001 : 2007
- le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 140001 : 2004
- le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001 : 2008

# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



## Zoom sur les travaux

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, une importante phase de travaux menée par ZEPHIRE et le sous-traitant Vinci Environnement a été initiée en septembre 2013 et s'est poursuivie tout au long de l'année 2014 dans le but d'optimiser les performances et de maîtriser les différents impacts de l'Unité de Valorisation Énergétique. Les actions menées en 2014 portent sur plusieurs éléments :

- > Rénovation des chaudières des 3 fours, avec injection de bicarbonate de sodium : cette rénovation permet d'augmenter le taux de disponibilité des chaudières ;



- > Remplacement des filtres à manches des 3 lignes : cette opération permet de diminuer les émissions atmosphériques par un filtrage plus adapté et plus précis ;
- > Mise en place du traitement catalytique des oxydes d'azotes pour les 3 lignes : cette intervention va permettre de diminuer les émissions d'oxyde d'azote (Nox) pour passer d'une moyenne journalière de 200 mg/m<sup>3</sup> (seuil réglementaire) à 80 mg/m<sup>3</sup> ;
- > Mise en place du nouveau groupe turbo alternateur : ce nouvel élément va permettre la production de 24 MW d'électricité associé avec un groupe turbo alternateur existant ;
- > Mise en place du nouvel aérocondenseur pour optimiser le rendement du nouveau turbo alternateur : l'aérocondenseur vient optimiser le rendement du nouveau turbo alternateur ;
- > Remplacement des pales des anciens aérocondenseurs : cette rénovation permettra de diminuer le bruit ;
- > Raccordement de la cité Berthe à la Seyne-sur-Mer au réseau de chaleur : ce réseau va permettre le chauffage et la production d'eau chaude des logements sociaux de la cité Berthe (TSH), du lycée Wallon, des écoles et bâtiments communaux de la ville de la Seyne-sur-Mer située à proximité de Berthe (salle Tisot, École Jean Zay, crèche,...).



## Surveillance de l'impact environnemental de l'Unité de Valorisation Énergétique

La réglementation impose aux unités de valorisation énergétique de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement. Le SITTOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné sur six points et 6 jauges de Berghoff : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs. De plus, 3 points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron, destinés à faire une zone hors influence complète des activités diverses de la ville de Toulon (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX (indépendant) auprès des 9 points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des dix premières campagnes. Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique n'est mis en évidence pour les campagnes de 2014.

**Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone rurale non exposée. En termes de rejets dans l'atmosphère, ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.**

- > **Le détail des mesures de l'impact environnemental 2014 sont disponibles sur [www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr) / rubrique : UVE**



## L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres

### Les flux entrants

Il s'agit des Ordures Ménagères de l'aire Toulonnaise, mais également des déchets d'activité de soins à risques infectieux qui sont incinérées à l'UVE.

#### Les chiffres 2014

**171 017 tonnes d'Ordures Ménagères** ont été valorisées énergétiquement

**5 000 tonnes de DASRI** ont été valorisées énergétiquement

### Les consommables

Pour fonctionner, l'UVE utilise différents consommables tels que l'eau, l'urée, le charbon actif ou encore la chaux. En 2014, l'unité a consommé :

**70 431 m<sup>3</sup> d'eau** pour le fonctionnement normal de l'unité

**261 tonnes d'urée** pour le traitement des oxydes d'azote (Nox)

**1 060 tonnes de chaux** pour le traitement des acides chlorhydriques (HCl)

**85 tonnes de charbon actif** pour le traitement des dioxines et des furannes

**692 tonnes de bicarbonate de sodium** pour le nouveau traitement de HCl, SO<sub>2</sub> et HF

**88 tonnes d'eau ammoniacale** pour le nouveau traitement des Nox

### Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE (métaux extraits des cendres, mâchefers, fumées...). Chaque catégorie est quantifiée et traitée spécifiquement.

#### > L'énergie produite

L'énergie électrique produite par le procédé de valorisation est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité. Le reste est réinjecté sur le réseau EDF : cela représente en moyenne 100 000 MWh par an (à l'exception de 2014 en raison des travaux de l'UVE) - soit l'équivalent d'une consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT représente ainsi l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var. L'énergie thermique produite alimente quant à elle un réseau de chaleur desservant 2000 logements sociaux du quartier La Beaucaire (Toulon - 83).

#### Les chiffres 2014

**68 308 MWh** d'énergie électrique produite

**16 026 MWh** d'énergie thermique produite

#### > Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont des métaux récupérés après combustion directement dans les mâchefers.

#### Les chiffres 2014

**2 346 tonnes de ferrailles** récupérées par extraction magnétique

**416 tonnes d'aluminium** récupérées par le courant de Foucault

*Ces matières réintègrent le circuit du recyclage et sont ainsi envoyées vers les filiales spécialisées.*

#### > Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus à traiter, appelés techniquement "sous-produits d'exploitation" de l'unité.

# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

## Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement des réseaux vapeur est recyclée et utilisée pour le fonctionnement de l'unité. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

## Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :  
**Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM)** : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. La totalité de ces produits est commercialisée pour des travaux de remblais routiers. Les mâchefers sont traités depuis 2009 sur une plateforme de maturation exploitée par la société Sovatram à Pierrefeu-du-Var (83). C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

**Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)** : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds qui sont stockés à Bellegarde dans le Gard (30) par la société SITA FD.

## L'élimination des gaz

Par procédé chimique, les résidus gazeux sont éliminés. L'injection de bicarbonate de soude sert à neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène.

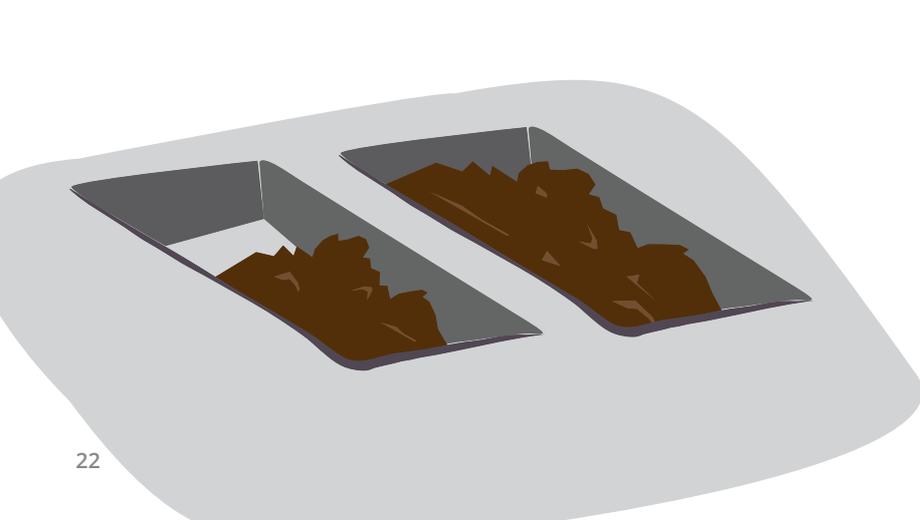
L'injection de charbon actif permet la neutralisation des dioxines et furanes et la captation des métaux lourds.

De plus, le Sittomat a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour Neutraliser les émissions de diOxyde d'azote (Nox).

### Les chiffres 2014

**45 355 tonnes MIOM**  
ont été récupérées et réutilisées

**6 033 tonnes de REFIOM**  
ont été stockées





## Le stockage des déchets ultimes

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) gérées par des prestataires spécialisés.

Afin de compléter le dispositif de valorisation énergétique, le SITTOMAT a recours à des centres de traitement adaptés :

- Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères pendant les arrêts techniques de l'Unité de Valorisation Énergétique et dans le stockage des gravats utilisés comme couche de recouvrement quotidienne des Ordures Ménagères située à Pierrefeu-du-Var – gérée par SOVATRAM ;
- Une installation compétente dans le stockage des résidus issus de la combustion des Ordures Ménagères (pour les REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SITA FD ;
- Une Installation compétente dans le Stockage des Déchets Non Dangereux pour le traitement des gravats – gérée par le groupe LAFARGE.

Après travaux en 2016, et dans un contexte de fonctionnement normal, grâce à la Délégation de Service Public le Syndicat a supprimé la mise en ISDND des Ordures Ménagères.



Centre de Stockage de Déchets Dangereux de Bellegarde.

Seules 504 tonnes par an pourront être mises en décharge en raison des arrêts techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'UVE.

Compte-tenu des travaux réalisés en 2014, l'Unité de Valorisation Énergétique a subi de nombreux arrêts techniques. Exceptionnellement cette année, l'enfouissement des Ordures Ménagères est de 58 803 tonnes.

## Les flux entrants

### Tonnages des flux entrants des centres de stockage

Centres de stockage	2003	2013	2014
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	8 774	6 033
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	7 795	58 803**
ISDND du groupe LAFARGE (Gravats)	12 352	13 946	15 603
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Gravats)		6 000*	12 628

\* Ces gravats sont valorisés sur le centre de Pierrefeu-du-Var en couche de recouvrement journalière des Ordures Ménagères reçues sur le site.

\*\* En raison des travaux de l'UVE.



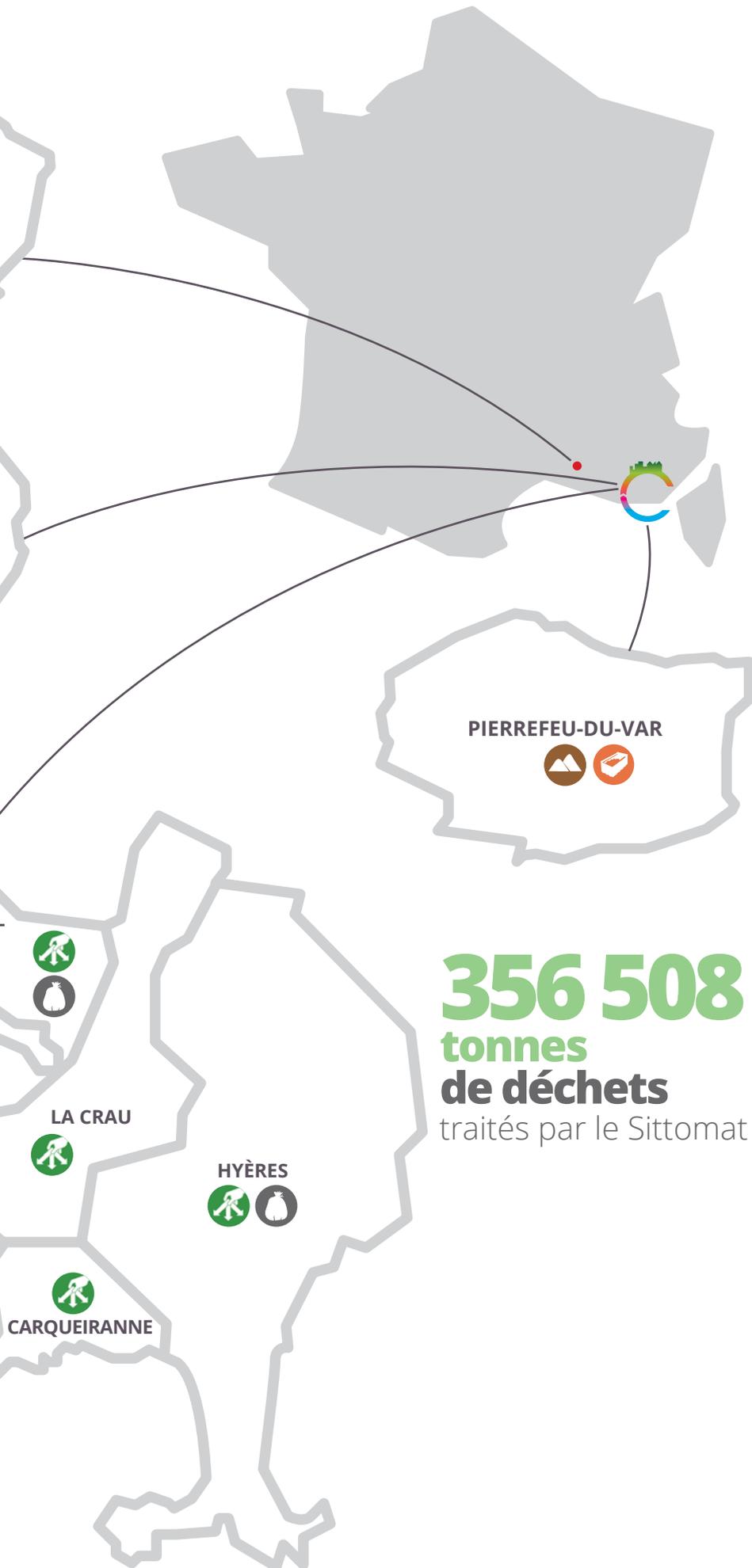
Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Pierrefeu-du-Var.

# SYNTHÈSE

## La vue d'ensemble des installations

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'aire toulonnaise, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques. Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets de l'aire toulonnaise. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, Unité de Valorisation Énergétique... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.





## 16 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont



## 2 CENTRES DE QUAI DE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont



## 1 CENTRE DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer



## 1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



## 2 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers



## 1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



## 1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



## 2 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Le Beausset (gravats)
- > Pierrefeu-du-Var (OM et gravats)



## 2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer

# SYNTHÈSE

## L'exploitation en tonnages



GISEMENT TOTAL  
**356 508 t**

Collectes municipales d'Ordures Ménagères  
Quai de transfert Almanarre  
Quai de transfert CCVG

Péréquation des transports

Transport Quai de transfert

Collecte sélective  
**29 403 t**

Péréquation Collecte Sélective

Comptabilité analytique par site

Déchèteries  
**97 134 t**



Centre de Traitement

UVE\* - ZEPHYRE

Apports directs  
Collectes municipales  
**188 982 t**

Refus de tri  
Collecte sélective  
**3 671 t**

Quais de transfert  
**52 406 t**

KROC'CAN

CENTRE DE TRI  
VEOLIA

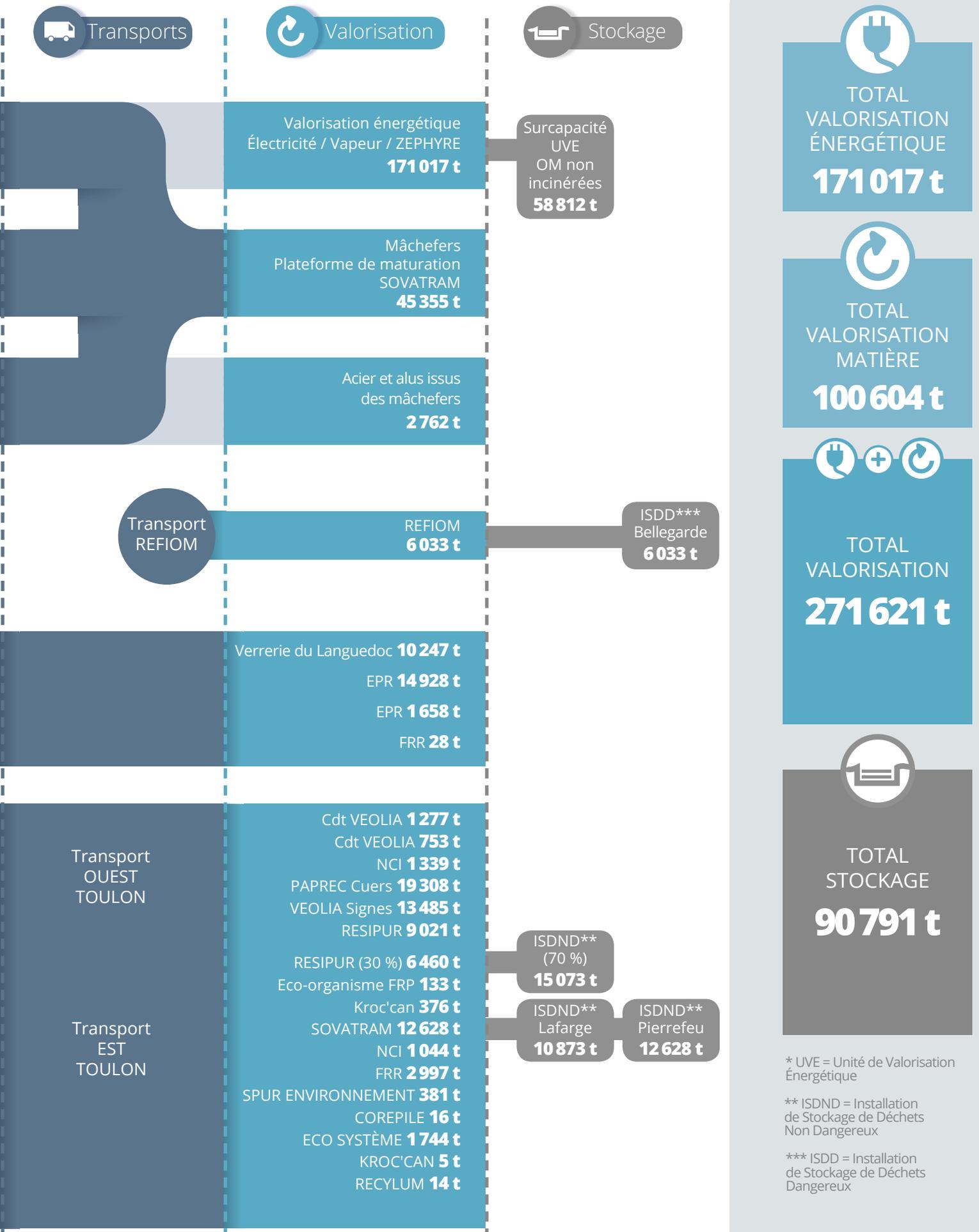
SMA

Verre **10 247 t**  
Papier/Carton **16 650 t**  
Plastique **2 478 t**  
Acier/alu **28 t**

Cartons **1 421 t**  
JRM **817 t**  
Verre plat **1 339 t**  
Déchets verts **32 793 t**

Encombrants bois **9 021 t**  
Encombrants mélange **21 533 t**  
Pneus **133 t**  
Textiles **376 t**  
Gravats **23 500 t**  
Plâtres **1 044 t**  
Ferrailles **2 997 t**  
DDM **381 t**  
Piles **16 t**  
DEEE **1 744 t**  
Bois propre **5 t**  
Ampoules **14 t**

13 DÉCHÈTERIES  
DE L'AIRE  
TOULONNAISE



\* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

\*\* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

\*\*\* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

# LE BILAN FINANCIER

## Un régime fiscal particulier

Grâce à son contrat avec Eco-Emballages, le SITTOMAT peut bénéficier d'une TVA à taux réduit - 10 % au lieu de 20 % - permettant au Syndicat d'économiser environ 6 millions d'euros de TVA sur le traitement des Ordures Ménagères en 2014. Un montant équivalent est également économisé sur la collecte des Ordures Ménagères pour les collectivités membres. Cette différence entre le taux réduit appliqué et le taux général en vigueur est d'environ 13 millions d'euros sur l'ensemble de la collecte, du transport et du traitement.



### Les chiffres 2014

**13 millions d'euros de TVA** économisés sur l'ensemble de la collecte, du transport et du traitement

À NOTER : Par convention, l'ensemble des comptes du SITTOMAT est exprimé HT. Les villes n'ont pas eu à régler les 13 millions d'euros.

## Les systèmes de péréquation

La péréquation est une répartition des charges financières tendant à égaliser les coûts entre les membres du Syndicat.

## Les dépenses du Syndicat

En 2014, le montant du budget annuel du SITTOMAT s'élève à 33 671 000 euros HT.

Ce budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers : marchés publics pour la collecte, le transport, le traitement, fournitures diverses, communication, analyses environnementales...

### La péréquation des transports

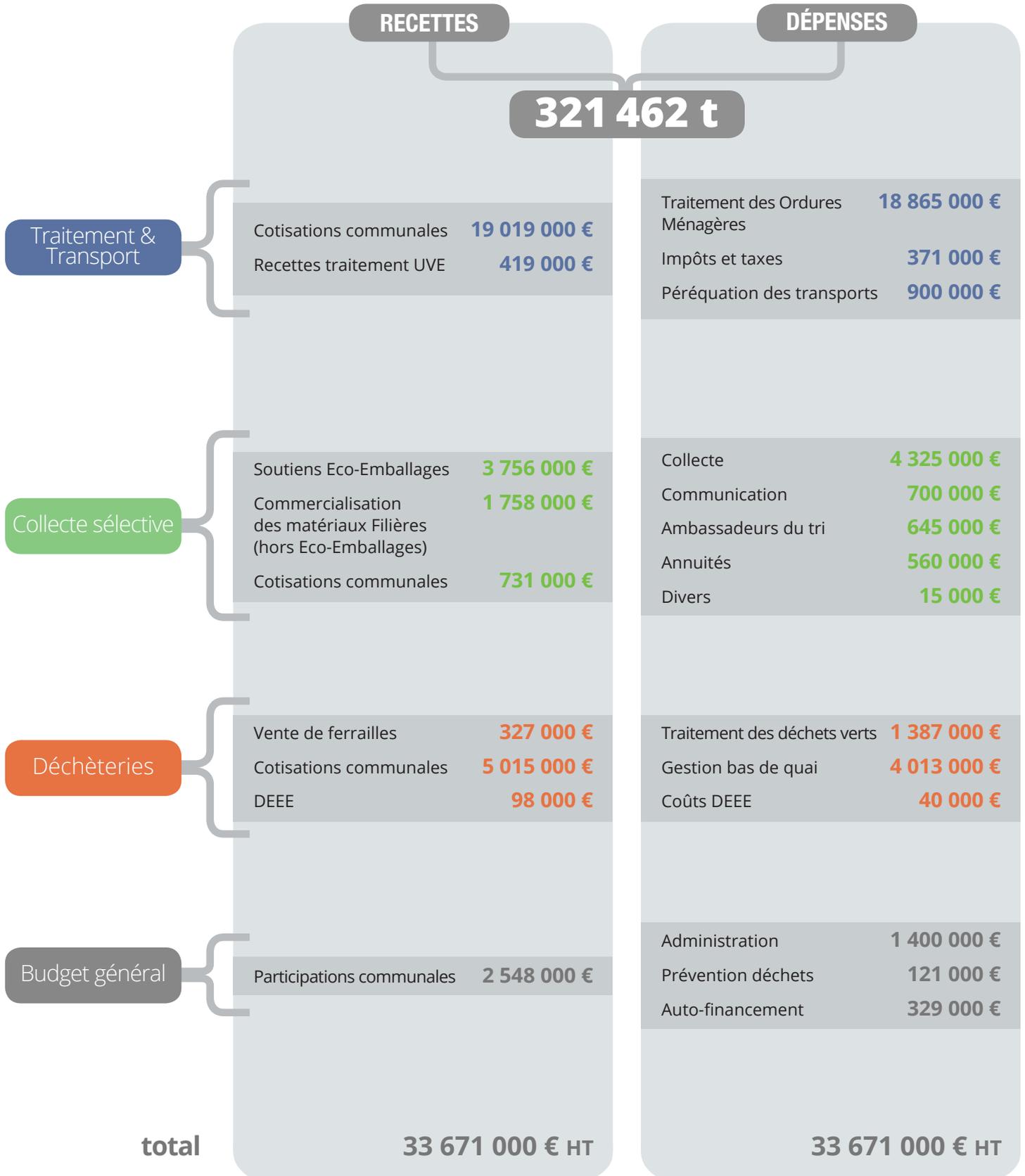
Comme stipulé dans ses statuts, le SITTOMAT a mis en place un système technico-financier pour égaliser les coûts de transport des Ordures Ménagères vers l'UVE entre les différents membres. Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir équitablement les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

### La péréquation de la collecte sélective

Afin d'impliquer les villes dans le développement de la collecte sélective, le SITTOMAT a mis en place un système de péréquation des coûts liés à la valorisation matière pour que ce mode de traitement soit privilégié à l'instar de la valorisation matière. Concrètement, la contribution des collectivités membres est définie en fonction des objectifs de recyclage du Syndicat et des rendements de chaque ville ou communauté. Cette contribution peut être positive ou négative. Elle a également pour but de minorer les dépenses des villes qui font du Porte-à-Porte et ont un coût supplémentaire (collecte à leur charge) par rapport à celles qui sont équipées en Points d'Apport Volontaire (collecte à la charge du Sittomat).



**Le budget primitif 2014**



## LE BILAN FINANCIER

L'exploitation  
en chiffres

GISEMENT TOTAL  
**356 508 t**

Collectes municipales  
d'Ordures Ménagères

Quai de transfert Almanarre  
Quai de transfert CCGV

Péréquation  
des transports

Transport  
Quai de transfert

Collecte sélective

Péréquation  
Collecte sélective

Comptabilité  
analytique par site

Déchèteries



Centre de Traitement

UVE\* - ZEPHYRE

Apports directs UVE\*  
Collectes municipales  
**16 944 931 €**

Refus de tri  
Collecte sélective  
**45 499 €**

Gestion des quais de transfert  
**372 053 €**

KROC'CAN

CENTRE DE TRI  
VEOLIA

SMA

Verre **465 104 €**

Papier/Carton **2 239 268 €**

Plastique **1 506 495 €**

Acier/alu **70 421 €**

Gestion  
déchèteries **130 810 €**

Verre plat **89 817 €**

Déchets verts **1 394 883 €**

Encombrants bois **414 608 €**

Encombrants mélange **2 458 546 €**

Pneus

Textiles

Gravats **146 161 €**

Plâtres **106 869 €**

Ferrailles **79 143 €**

DDM **420 853 €**

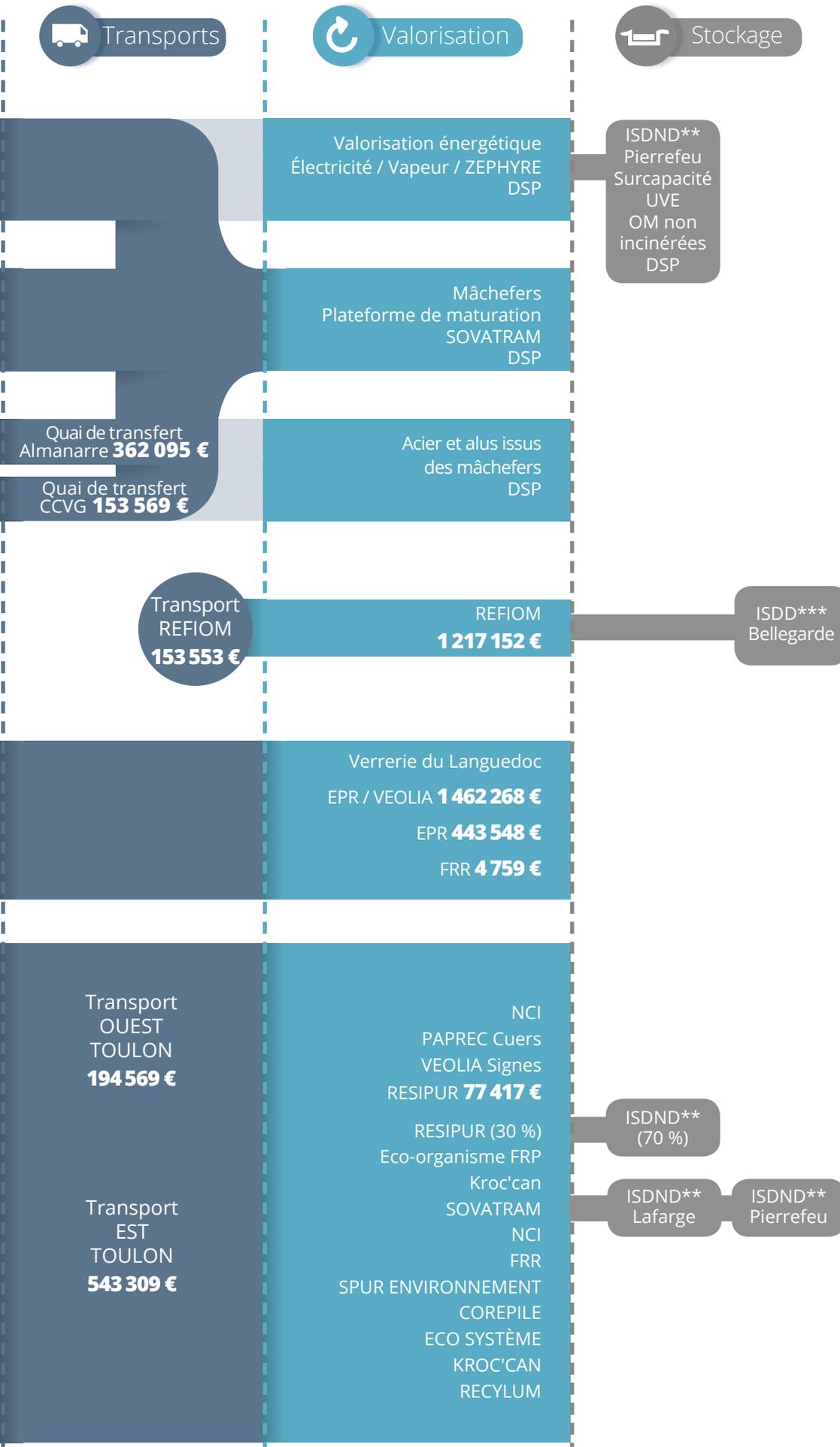
Piles

DEEE **28 080 €**

Bois propre **672 €**

Ampoules

13 DÉCHÈTERIES  
DE L'AIRE  
TOULONNAISE



**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DSP**  
**ÉNERGIE THERMIQUE**  
**16 026 kwh**  
**ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**  
**68 308 kwh**

**TOTAL VALORISATION MATIÈRE UVE**  
**ACIER**  
**2 346 t**  
**ALUMINIUM**  
**416 t**  
**MÂCHEFERS**  
**45 355 t**

**ÉCO-ORGANISMES (Recettes)**  
**ÉCO-EMBALLAGES**  
**2 803 747 €**  
**ÉCOFOLIO**  
**465 531 €**

\* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

\*\* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

\*\*\* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux



Syndicat mixte Intercommunal de  
Transport et de Traitement des  
Ordures **M**énagères de l'**A**ire Toulonnaise

Chemin G. Gastaldo - Quartier de l'Escaillon - 83 200 TOULON  
Téléphone : 04 94 89 64 94

**[www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr)**

Conception graphique et réalisation : [www.studio-mcb.com](http://www.studio-mcb.com) / La Valette-du-Var  
Impression : Imprimerie Riccobono - Rédaction : Declik  
Photographies : © Eco-Emballage - © Sittomat / Droits Réservés - © ghoststone-fotolia.com © Ljupco Smokovski-fotolia.com  
© sdenness-fotolia.com © WavebreakmediaMicro-fotolia.com - Imprimé sur papier recyclé - 07/15

